



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E85253

VALABLE JUSQU'AU 16/12/2026

ÉDITÉ LE

11/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/09/2005

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 30/12/2022
208 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VANNES

Siret : 484 816 368 00019

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5420228

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5328343804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5328343804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : HEMERY PLOMBERIE-CHAUFFAGE

ZONE ARTISANALE DE NORBRAT
56890 MEUCON

Téléphone : 02 97 60 78 29

Fax : 02 97 44 48 66

Portable : 06 84 39 85 16

Site Internet :

E-mail : j.hemery@hemery.bzh

Responsabilité légale :

HEMERY JAMAL DIRECTRICE GENERALE / HEMERY JEANNE-MATHILDE
DIRECTRICE GENERALE / ROUSSEL-HEMERY CLAUDE-EDOUARD DIRECTEUR
GÉNÉRAL

Effectif moyen : 23

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	27/11/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	22/01/2026
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	03/09/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	22/01/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/01/2026
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	03/09/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.